



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Ministre d'Etat

Paris, le 15 FEV. 11 - 001064
N° DEF/CPB/SAO/250/60
V/REF : SMA/29/11/10

Madame la Présidente,

Par lettre du 29 novembre dernier, vous avez appelé mon attention sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires dans le cadre de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010.

Je tenais tout d'abord à vous informer que le secrétariat du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires a déjà reçu 423 requêtes. Si une partie d'entre elles a fait l'objet de demandes d'éléments complémentaires, d'autres ont été examinées par le comité et devraient prochainement m'être transmises pour décision.

Naturellement, l'étude des dossiers s'effectue, à ce jour, au regard de la liste des 18 maladies mentionnées en annexe du décret d'application de la loi du 5 janvier 2010 précitée. Toutefois, le contenu de cette liste pourra être ultérieurement débattu au sein de la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires dont les 19 membres appelés à siéger devraient être désignés dans le courant du premier semestre de l'année 2011.

Jc vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Alain JUPPÉ

Madame Patricia ADAM
Députée du Finistère
Vice-présidente de la commission
de la défense nationale et des forces armées
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP